

## MÉMOIRE

Présenté à la Commission de la représentation électorale du Québec,  
le 29 avril 2008, à Saint-Jérôme

Par Gilles Guibord

### Objet : **Le vote du député**

#### Les attentes

Le ministre Pelletier veut trouver un compromis acceptable.

Les attentes sont nombreuses :

- Les régions périphériques ne veulent pas perdre leurs députés.
- Les régions très urbanisées n'acceptent pas d'être sous représentées.
- Les députés et les populations des régions ressources ne veulent pas voir la superficie de leurs comtés augmenter.
- L'espoir des régions passe par la juste représentation.
  
- Personne ne veut perdre un acquis, sans obtenir l'assurance d'être mieux servie.
- La population veut en avoir pour son argent.
- Tout le monde veut économiser.
  
- La représentation doit refléter le poids démographique.
- Les distorsions de la carte électorale doivent être corrigées.
- La notion d'équité entre le vote de chaque électeur est cruciale pour que son résultat soit perçu comme étant juste et légitime.

La démocratie et les droits fondamentaux ont leurs exigences.

#### La valeur du vote du député

La clef peut se trouver en dehors du cadre habituel de solution du problème.  
Actuellement les votes de tous les députés ont la même valeur quelque soit la population que chacun représente, soit un député un vote.

Je propose que son vote soit équivalent au nombre d'électeurs qu'il représente. S'il représente 25 000 électeurs, son vote vaut 25 000 points; s'il en représente 56 509, son vote vaut 56 509 points. La comptabilisation à faire est fort simple.

Cette proposition s'inspire de la représentation sur les conseils d'administration des entreprises. Le membre du c.a. a un nombre de votes équivalent aux actions votantes qu'il détient. Dans le domaine politique, c'est au nombre d'électeurs qu'il représente. Je n'ai jamais entendu parlé de plaintes contre cette façon de procéder en entreprise.

Il y a d'autres organisations où le nombre de votes varie selon la population. Dans les partis politiques, les comtés n'ont pas le même nombre de votes au congrès. Leur nombre dépend du nombre de délégués qui varie selon le nombre de membres dans un comté. Dans les syndicats, c'est le même procédé; toutes les sections locales sont présentes au congrès. Là aussi le nombre de délégués varie selon le nombre de membres de l'unité, donc de votes.

Selon la loi, la population des circonscriptions ne devrait pas excéder 25 % de la moyenne provinciale (p.15). Cette provision ne serait plus une exigence légale ou jurisprudentielle nécessaire; mais deviendrait seulement une balise, un repère administratif.

Ma proposition permet que les critères de superficie du territoire et de distance, d'équité interrégionale, de l'histoire de la région, des intérêts particuliers, du caractère minoritaire, d'accès direct au député et autres puissent être des raisons pour former des circonscriptions qui s'écartent de la moyenne, sans pour autant discriminer des électeurs par la valeur relative de leurs votes.

Actuellement, il y a 20 circonscriptions qui dépassent l'écart de 25 %. Ma proposition évite d'avoir recours à une mesure d'exception pour s'écarter de la moyenne nationale. (p.22)

Une douzaine de comtés pourraient être touchés si on ajoutait le critère de la superficie au chapitre des exceptions, actuellement il n'y a que les comtés des Îles-de-la-Madeleine et d'Ungava. Quelque soit les critères retenus pour arrêter les limites d'une circonscription, ces comtés trouveraient leur légitimité, puisque ce ne serait plus une affaire d'exception.

Le coût pour mettre en place cette solution est infime.

### Le nombre de députés

Cette solution peut éviter de revoir le nombre de députés, puisque quelque soit le nombre d'électeurs qu'il représente, l'électeur ne peut être discriminé dans ses droits fondamentaux de vote et d'égalité, le député ayant un vote égal à la population représentée.

Le nombre de députés est de 125 depuis 20 ans. Il est évidemment plus exigeant de remplir cette mission dans un comté rural qu'en ville. Pour cette raison et pour toutes celles que pourrait retenir la Commission ou l'Assemblée, je suis favorable à ce que l'on ajoute les trois députés aux 125 déjà en fonctions.

Que l'Ontario aie, per capita, deux fois moins de députés que nous au Québec n'est pas un argument à retenir. Ceci signifie seulement qu'elle a choisi d'avoir des députés qui soient deux fois plus loin de leur population et deux fois plus près des décideurs. Je préfère notre solution qui favorise une démocratie plus participative.

Les adversaires de l'augmentation du nombre de députés soulèvent aussi le problème de Montréal. Que sur l'île de Montréal, il y aie trop d'élus au niveau municipal, j'en conviens; mais ce n'est pas un contexte comparable à celui de l'Assemblée nationale. Leur situation dramatique est amplifiée par un autre problème : ces derniers se marchent sur les pieds.

Une seule question monétaire m'importe : En avons-nous les moyens? Je pense qu'avec un budget annuel de 60 milliards. La question est répondue.

Je suis certain qu'un député, qui fait bien son travail, rapporte plus à la population que ce qu'il lui coûte. Sans vouloir faire une analogie boiteuse, c'est comme un bon vérificateur d'impôt : il nous rapporte plus qu'il ne coûte, mais pour des raisons très différentes.

### Le droit de vote de l'électeur

Ma proposition respecte totalement le principe d'égalité politique des électeurs. La règle du plus ou moins 25 % est une mesure qui respecterait la Constitution; mais elle oblige de créer un moule. Presque toutes les circonscriptions doivent s'y mouler quelque soit les inconvénients que cela impose.

Ma proposition rend les votes des électeurs absolument égaux tout en pouvant réduire les contraintes au minimum (p.15). Le député est la courroie de transmission entre les paliers local et national. Sa première fonction est de bien représenter ses électeurs, donc il m'apparaît équitable que le poids ou la valeur du vote du député soit équivalent à la population qu'il représente.

Cette façon de mesurer le vote des députés n'aura pas tendance à perturber l'Assemblée nationale puisque les décisions cruciales se prennent selon la ligne de parti. Et il serait normal que le poids du parti soit, le plus possible, proportionnel à la confiance que lui a fait la population aux élections générales. Un député peut avoir beaucoup plus d'influence par ses qualités personnelles que par le nombre d'électeurs qu'il représente. Et la population est mieux servie si le député a moins de distance à parcourir dans son comté. Un économiste ou un entrepreneur ou un syndicaliste fait un aussi bon travail à l'Assemblée et dans les commissions parlementaires, qu'il soit député d'un petit ou d'un grand comté.

### La démocratie participative

En diminuant la superficie d'une circonscription et en regroupant d'avantage les communautés naturelles favorisent la participation des membres d'un parti à la vie politique de son comté. De plus, les militants ont aussi moins de distance à parcourir dans l'exercice de leurs fonctions. Ce ne sont pas tous les partis qui ont les moyens de rembourser les dépenses des officiers de l'association de circonscription. La démocratie s'exerce à l'Assemblée. Elle se vit aussi dans les partis politiques au niveau du comté.

Je me souviens du temps où je militais dans le comté d'Argenteuil. Je demeurais plus près du centre-ville de Montréal que du chef-lieu de ma circonscription.

### Les cas particuliers

Je reconnais le travail gigantesque qu'a exigé la préparation de cette proposition de réforme de la carte électorale. Pour cette raison, je ne voudrais, d'aucune façon, que mes propos soient compris comme étant un blâme envers la Commission. Je me permets à ce moment de lui présenter, ainsi qu'à son personnel, mes très sincères félicitations.

## La Gaspésie (p.76à81)

Tableau des écarts tiré des tableaux aux pages 76 et 77 du rapport :

Circonscription	Chef-lieu	Électeurs	Écart actuel	Écart proposé
Bonaventure	New-Rich.	28 908	-36.1	
Bonaventure-Percé	New-Rich.	37 511		-17.0
Gaspé	Gaspé	17 569	-39.0	
Matane	Matane	27 904	-38.8	
Matane-Gaspé	Matane et Gaspé	40 067		-11.4
Matapédia	Mont-Joli	29 773	-34.1	
Matapédia-Mitis	Mont-Joli	36 567		-19.1
Îles-de-la-Madeleine	Cap-aux-M.	10 600	-76.6	-76.6
	Moyenne provinciale	45 207		
	Seuil minimal (-25%)	33 905		

La proposition pour le comté de Matane-Gaspé exprime magnifiquement les inconvénients de se conformer à un moule pour répondre à une norme hautement philosophique en milieu rural. Sur ce territoire, il y a Matane et Gaspé qui sont deux chefs-lieu séparés par plus de 300 km dans le même comté, chacun à une extrémité. Dans cette région, il est le plus peuplé, le plus long et le plus difficile à parcourir en hiver. C'est inacceptable.

Dans la proposition de Bonaventure-Percé, la ville de Percé, qui est à 76 km de son chef-lieu actuel qu'est Gaspé, se retrouve à 165 km de son nouveau chef-lieu, New Richmond.

Dans Matapédia-Mitis, le secteur de la rivière Restigouche, qui fait parti de la continuité de peuplement de la baie des Chaleurs, se retrouve avec un chef-lieu, Mont-Joli, à 151 km. Son chef-lieu actuel, New-Richmond, est à 102 km ce qui est déjà beaucoup.

New-Richmond, Gaspé et Matane sont des centres de services pour la population. Chacune d'elles doit rester le chef-lieu de son comté. Il ne reste au système électoral qu'à s'assouplir pour réussir à se mouler à la réalité.

Je considère que, dans leur ensemble, les propositions pour la Gaspésie sont inacceptables.

## Le Bas-Saint-Laurent

Tableau des écarts tiré des tableaux aux pages 36, 37 et 57 :

Circonscription	Électeurs	Écart actuel	Écart proposé
Rimouski	43 110	-4.6	
	42,191		-6.7
Rivière-du-Loup	33 843	-25.1	
Rivière-du-Loup-Témiscouata	50 478		+11.7
Kamouraska-Témiscouata	34 426	-23.8	

Montmagny-l'Islet	32 057	-29,1	
Côte-du-Sud	50 767		+12.3

Comment se fait-il que le comté de Rimouski, qui est le plus urbanisé, a une population sensiblement moindre que le comté Rivière-du-Loup-Témiscouata beaucoup plus étendu et essentiellement rural? Ceci démontre, comme pour la Gaspésie, que le critère de la superficie du territoire n'a pas été considéré. Il en est de même pour la Côte-du-Sud.

#### Laurentides-Lanaudière (p.96à108)

Tableau des écarts tiré des tableaux aux pages 96, 98 et 99 :

Sous-région	Circonscription	Chef-lieu	Écart actuel	Écart proposé
Laurentides	Labelle	Mont-Tremblant	+ 0.3	+ 0.3
	Bertrand	Sainte-Agathe	+17.7	+16.2
	Argenteuil	Lachute	-11.6	-11.6
	Mirabel	Mirabel	+ 5.8	+ 5.8
	Prévost	Saint-Jérôme	+28.1	-----
	Saint-Jérôme	Saint-Jérôme	-----	+10.9
	La Plaine	Sainte-Anne-des-Plaines	---	+ 4.6
Lanaudière	Rousseau	L'Assomption	+16.8	+ 5.2
	Joliette	Joliette	+13.0	+15.2
	Berthier	Berthierville	+19.0	+16.7
Couronne urbaine (p.97)	L'Assomption	Repentigny	+26.4	-----
	Repentigny	Repentigny	-----	+14.8
	Masson	Mascouche	+34.4	+ 7.1
	Terrebonne	Terrebonne	+24.4	+10.0
	Blainville	Blainville	+24.2	+ 3.3
	Groulx	Sainte-Thérèse	+ 8.2	+ 8.2
	Deux-Montagnes	Saint-Eustache	+ 0.8	+ 0.8

Je connais assez bien cette région, mais je ne voudrais pas proposer des solutions pour des communautés où je ne suis pas impliqué. Je vais seulement soulever des questions.

Dans Labelle, la circonscription la plus étendue de cette région, il y a 109 km entre Mont-Laurier et Mont-Tremblant, les deux chefs-lieu du comté proposé. Sa population est de 45 363 électeurs (+0,3), la moyenne de 45 207 et au (-25%) de 33 905. N'y aurait-il pas lieu de proposer un comté moins étendu qui aurait pour chef-lieu Mont-Laurier? Ma proposition le permettrait. Je sais que le comté voisin, Chapleau, compte 52 956 électeurs (p.138).

Dans Rousseau, Saint-Donat est à 100 km de L'Assomption; mais à 31 km de Sainte-Agathe dans Bertrand. Si les populations de Lac-de-Dix-Milles et de Saint-Donat demandaient de rejoindre celle de Bertrand, pourrait-on les accommoder raisonnablement?

La même chose pour Argenteuil, Arundel est à 18 km de Mont-Tremblant par un chemin droit et à 57 km de Lachute par un chemin tout croche. Saint-Adolphe-d'Howard est à 14 km de Sainte-Agathe; Morin-Heights est 8 km de Saint-Sauveur. Serait-il possible qu'une de ces communautés change de comté à sa demande pour des raisons de proximité?

Dans le cas de Repentigny, je m'étonne que la ville de Repentigny ne soit pas incluse au complet dans le même comté. Serait-il possible que cette population soit accommodée, si elle faisait la demande de faire parti de la même circonscription?

Je crois qu'il est légitime qu'une communauté située aux limites de son comté et loin de son chef-lieu puisse à sa demande être intégrée dans le comté voisin, là où elle s'approvisionne en biens et en services, afin que son député soit plus proche d'elle (p.15).

Je crois que c'est aussi légitime pour les militants d'un parti politique d'avoir le moins possible de distances à parcourir pour remplir leurs fonctions civiques. Donner du temps, c'est du bénévolat; mais piger dans sa poche, c'est du financement. De plus, cette mesure, qui favorise la proximité, réduirait la pollution.

### Conclusion

Ma proposition, en modulant la valeur du vote du député en fonction du nombre d'électeurs de la circonscription qu'il représente,

- rend plus facile la mise à jour de la carte électorale,
- permet aux électeurs en régions périphériques d'avoir un représentant plus près d'eux,
- garantie à toutes les régions une influence proportionnelle à leur poids démographique,
- assurent aux électeurs le respect de leurs droits fondamentaux d'égalité et de vote, et
- ne coûte pas cher.

La proposition de démolir les trois circonscriptions doit être abandonnée afin de mieux servir les populations rurales.

Je suis favorable d'augmenter le nombre de députés de trois, comme proposé.

L'objectif de regrouper les communautés selon leur lieu naturel d'échanges doit être atteint pour renforcer l'appartenance et faciliter l'implication en politique.

Le gros bon sens et le pragmatisme doivent l'emporter sur l'idéal philosophique.

### Notes :

1- Dans ce document, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes.

2- (p22) : Référence à la page du rapport préliminaire de la Commission, mars 2008